

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1190

11 novembre 2005

SOMMAIRE

Adapta S.A., Luxembourg	57082	Hafut, S.à r.l., Luxembourg	57093
Advantage Communication S.A., Luxembourg . . .	57076	Howald Financière S.A., Luxembourg	57074
AFICO S.A., Luxembourg	57080	Huhtalux Supra, S.à r.l., Luxembourg	57105
Aldolux S.A., Echternach	57075	Huhtalux, S.à r.l., Luxembourg	57105
Andimahia S.A., Luxembourg	57098	Hultet S.A., Luxembourg	57083
Antab, S.à r.l., Luxembourg	57088	Induservices S.A., Luxembourg	57080
Arctico S.A., Luxembourg	57077	Intercultures S.A., Luxembourg	57082
Atollen, S.à r.l., Luxembourg	57087	Interoute Communications Holdings S.A., Luxem- bourg	57106
(L') Automobil S.A., Luxembourg	57092	Inverlux S.A.H., Luxembourg	57074
(L') Automobile S.A., Luxembourg	57088	Isolda, S.à r.l., Luxembourg	57085
B.R.P. S.A., Luxembourg	57105	Jabil Circuit Luxembourg II, S.à r.l., Münsbach . .	57097
BEE S.A., Luxembourg	57084	Jabil Circuit Luxembourg II, S.à r.l., Münsbach . .	57097
BEE S.A., Luxembourg	57084	Jabil Circuit Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	57096
Benelux Mezzanine, S.à r.l., Münsbach	57094	Jabil Circuit Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	57096
C.I.I. Luxembourg, S.à r.l., Münsbach	57099	Kalifa S.A., Luxembourg	57074
Cards International Luxembourg S.A., Luxem- bourg	57100	Katt Hospitality, S.à r.l., Luxembourg	57084
CNR International (Luxembourg) S.A., Münsbach.	57093	KBL Logistik, S.à r.l., Steinsel	57102
Compagnie Financière de Football S.A., Luxem- bourg	57100	Kronotor S.A.H., Luxembourg	57084
Cosal, S.à r.l., Luxembourg	57081	Leggett & Platt Luxembourg Holdings, S.à r.l., Luxembourg	57093
Cristal Consult S.A., Luxembourg	57084	Libo S.A., Luxembourg	57078
Dania Presents, G.m.b.H., Wasserbillig	57099	Lucasnel S.A., Luxembourg	57075
DMG Reinsurance S.A., Senningerberg	57094	Lucasnel S.A., Luxembourg	57075
DMG Reinsurance S.A., Senningerberg	57095	Matec, S.à r.l., Luxembourg	57082
E.L.S. (Euro-Lift Systeme) A.G., Remich	57076	MSD Partners, S.à r.l., Luxembourg	57114
E.L.S. (Euro-Lift Systeme) A.G., Remich	57077	Netbay, S.à r.l., Luxembourg	57080
EB Consultants, S.à r.l., Luxembourg	57081	New Skies Satellites Holdings (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	57085
(L')Ecla', A.s.b.l., Strassen	57097	NKGB S.A., Luxembourg	57095
Euromedia Luxembourg One S.A., Luxembourg . .	57079	NPEI Lux S.A., Luxembourg	57103
Fellow Finance S.A., Luxembourg	57083	NPEI Lux S.A., Luxembourg	57104
Fellow Finance S.A., Luxembourg	57083	Parworld, Sicav, Luxembourg	57099
Finoinvest S.A., Luxembourg	57080	Pegasus Management Holdings S.C.A., Münsbach	57094
Finpresa S.A., Luxembourg	57082	Perla S.A.H., Luxembourg	57088
Finsai International S.A., Luxembourg	57119	Permalux, S.à r.l., Luxembourg	57088
Gallaher Asset Finance Luxembourg, S.à r.l., Lu- xembourg	57098	Pitec, S.à r.l., Bereldange	57082
Gaul S.A., Luxembourg	57081	PJE Hospitality, S.à r.l., Luxembourg	57085
Glooscap S.A., Luxembourg	57098	Pompadour Holding S.A., Luxembourg	57102
Grebsnerol Capital, S.à r.l., Luxembourg	57085	Pymoon S.A., Luxembourg	57093

Reit Immobilien S.A., Luxembourg	57102	Terra Project S.A., Luxembourg	57096
Rona Industries, S.à r.l., Luxembourg	57087	Terrasia S.A., Luxembourg	57080
Samson International Holding S.A., Luxembourg	57094	Thebel S.A.H., Luxembourg	57101
Sel Classics (Luxembourg) S.A., Luxembourg	57078	Tom L'Artisan du Cheveu, G.m.b.H., Lintgen	57078
Sel Classics (Luxembourg) S.A., Luxembourg	57078	Tom L'Artisan du Cheveu, S.à r.l., Lintgen	57079
Smaragtin S.A.H., Luxembourg	57102	Tonic S.A.H., Luxembourg	57101
Socfinal S.A., Luxembourg	57081	TPG Spring (Lux V), S.à r.l., Luxembourg	57097
Socfinal S.A., Luxembourg	57081	Tresco International S.A., Luxembourg	57098
Société d'Investissement et Participations S.A., Luxembourg	57099	Valux S.A.H., Luxembourg	57100
Société Financière Cereus S.A.H., Luxembourg	57101	Vanemo S.A., Luxembourg	57100
Somatec S.A., Luxembourg	57083	Wanson International S.A., Münsbach	57093
Tag Heuer International S.A., Luxembourg	57076	Winchester Finance S.A.H., Luxembourg	57096
Tag Heuer International S.A., Luxembourg	57076	Winchester Finance S.A.H., Luxembourg	57096
Tapicolor, S.à r.l., Münsbach	57101	Winter Day S.A., Luxembourg	57116

INVERLUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 59.590.

—
Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour *INVERLUX S.A.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053927.3/029/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

HOWALD FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.400.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06793, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(053911.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

KALIFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 75.933.

—
Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour *KALIFA S.A.*

G. Birchen

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04022. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053932.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

57075

ALDOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 93.912.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire Fernand Unsen, de résidence à Diekirch en date du 1^{er} juin 2005, enregistré à Diekirch, le 2 juin 2005, vol. 616, fol. 29, case 3, que la société anonyme ALDOLUX S.A., avec siège social à L-9991 Weiswampach, 117, route de Stavelot, constituée par acte du notaire Edmond Schroeder, de résidence à Mersch en date du 26 août 1992, publié au Mémorial C, numéro 592 de l'année 1992 a pris les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la société à L-6450 Echternach, 21, route de Luxembourg.

2. L'assemblée générale a révoqué la société U-BÜRO, S.à r.l. de son mandat d'administrateur de la société.

3. L'assemblée générale a décidé de prolonger les mandats des administrateurs pour une durée de six années et de nommer administrateurs délégués:

a) Monsieur Albrecht Schmitz, commerçant, demeurant à B-3510 Hasselt, Diestersteenweg, 298;

b) Madame Marleen Leen, sans état, demeurant à B-3510 Hasselt, Diestersteenweg, 298.

4. L'assemblée a décidé de prolonger le mandat du commissaire aux comptes Monsieur Josef Schmitz pour 6 années. Pour extrait conforme, délivré, à la demande de la société, sur papier libre, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 10 juin 2005.

F. Unsen

Notaire

(902048.4/234/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 20 juin 2005.

LUCASNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 101.562.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2005

1- Le mandat des administrateurs suivants est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005:

- M^e Michaël Dandois, demeurant professionnellement 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- M^e Antoine Meynial, demeurant professionnellement 4, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg

- RICARD LAKE PROPERTY INC. demeurant Arango-Orillac Building, 2nd Floor, East 54th Street, Panama, Republic of Panama.

2- Le mandat de commissaire aux comptes de MANAGEMENT & ACCOUNTING SERVICES, 1, rue des Glacis, L-2012 Luxembourg est reconduit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07596. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053685.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

LUCASNEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 101.562.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07598, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

DANDOIS & MEYNIAL

Signature

(053688.3/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

57076

TAG HEUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 52.964.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(053319.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

TAG HEUER INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R. C. Luxembourg B 52.964.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue au siège social le 13 juin 2005 que:

1. Sont réélus administrateurs M. Philippe Pascal, M. Patrick Houël et M. Bernard Rolley pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2006.

2. Est réélu commissaire aux comptes ERNST & YOUNG, Luxembourg pour une période allant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2006.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05986. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053316.5/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

ADVANTAGE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 98.204.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07028, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature.

(053714.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

E.L.S. (EURO-LIFT SYSTEME) A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5531 Remich, 1A, route de l'Europe.
H. R. Luxemburg B 103.024.

Im Jahre zweitausendundfünf, am zwölften Mai.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitze zu Mersch.

Traten zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der E.L.S. (EURO-LIFT SYSTEME) A.G., Gesellschaft mit Sitz zu Luxemburg, die gegründet wurde gemäss Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar am 13. September 2004 veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C vom 22. November 2004, Nummer 1189.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Renée Stein; Privatangestellte, Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet.

Zum Schriftführer wird bestimmt Frau Chantal Philippe, Privatangestellte, Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Diane Steffes, Privatangestellte, Luxemburg, 13, rue Jean Bertholet.

Sodann gab die Vorsitzende folgende Erklärungen ab:

I.- Aus einer durch die Gesellschafter beziehungsweise deren Bevollmächtigten gezeichneten Anwesenheitsliste ergibt sich die Anwesenheit beziehungsweise Vertretung sämtlicher Aktionäre, so dass von den gesetzlichen vorgesehenen Einberufungsformalitäten abgesehen werden konnte.

II.- Die Versammlung ist demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

III.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

57077

Tagesordnung:

Abänderung von Artikel 10 der Satzung wie folgt:

«**Art. 10.** Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber wie folgt rechtsgültig verpflichtet:

- bis zu einem Betrag von EUR 100.000,- durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes;
- ab einem Betrag von EUR 100.000,- bis zu einem Betrag von EUR 150.000,- durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern wovon eine die des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes sein muss;
- ab einem Betrag von EUR 150.000,- durch die Kollektivunterschrift von drei Verwaltungsratsmitgliedern wovon eine die des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes sein muss.»

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgenden Beschluss:

Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 10 der Satzung wie folgt abzuändern:

«**Art. 10.** Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber wie folgt rechtsgültig verpflichtet:

- bis zu einem Betrag von EUR 100.000,- durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes;
- ab einem Betrag von EUR 100.000,- bis zu einem Betrag von EUR 150.000,- durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern wovon eine die des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes sein muss;
- ab einem Betrag von EUR 150.000,- durch die Kollektivunterschrift von drei Verwaltungsratsmitgliedern wovon eine die des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes sein muss.»

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Worüber Urkunde, aufgenommen und geschlossen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Stein, C. Philippe, D. Steffes, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le mai 2005, vol. 431, fol. 70, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 30. Mai 2005.

H. Hellinckx.

(053588.3/242/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

E.L.S. (EURO-LIFT SYSTEME) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5531 Remich, 1A, route de l'Europe.

R. C. Luxembourg B 103.024.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 3 juin 2005.

H. Hellinckx.

(053590.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ARCTICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 62.599.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 30 mai 2005

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de Madame Marie Ledin, économiste, avec adresse au 29, rue de Mamer à L-8081 Bertrange, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 30 mai 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06497. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053730.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

57078

SEL CLASSICS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1865 Luxembourg, 8, rue J.P. Koenig.
R. C. Luxembourg B 60.725.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05989, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(053527.3/657/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SEL CLASSICS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1865 Luxembourg, 8, rue J.P. Koenig.
R. C. Luxembourg B 60.725.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 avril 2005

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Paul Diederich, ingénieur, demeurant à Rameldange, administrateur;
- Monsieur Eugène Prim, administrateur de sociétés, demeurant à Steinsel, administrateur-délégué;
- Monsieur Affi Scherer, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean Wenandy, professeur, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin à lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

L'Assemblée Générale nomme comme Commissaire aux Comptes:

- Madame Barbara Michaelis, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à Strassen.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05988. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053774.3/657/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

LIBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.814.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07033, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2005.

Signature.

(053718.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

**TOM L'ARTISAN DU CHEVEU, Gesellschaft mit beschränkter Haftung,
(anc. TPM COIFFURE, S.à r.l).**

Gesellschaftssitz: L-7450 Lintgen, 78, route Principale.
H. R. Luxemburg B 48.914.

Im Jahre zweitausendfünf, den siebzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Thomas Trummer, Beruf, berufsansässig in L-7450 Lintgen, 78, route Principale, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TPM COIFFURE, S.à r.l. mit Sitz in L-7450 Lintgen, 78, route Principale, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit damaligen Amtssitz in Mersch, am 11. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 12 vom 9. Januar 1995, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den selben Notar am 18. August 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 570 vom 8. November 1995, abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch den selben Notar am 24. Juli 1997, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 56 vom 26. Januar 1998, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 48.914.

Alsdann ersucht der Komparent den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss zu beurkunden wie folgt:

Erster Beschluss

Der vorbenannte Anteilhaber Thomas Trummer beschliesst den Namen der Gesellschaft von TPM COIFFURE, S.à r.l. in TOM L'ARTISAN DU CHEVEU umzubenennen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses beschliesst der Anteilhaber Artikel 1 der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 1. Der Gesellschaftsname lautet TOM L'ARTISAN DU CHEVEU.

Dritter Beschluss

Das Kapital wird von 500.000,- LUF in 12.394,6762 EUR umgewandelt (Umwandlungskurs: 1,- EUR = 40,3399 LUF) und um 5,3238 EUR auf 12.400,- EUR aufgestockt. Die Aufstockung geschieht vermittle Einzahlung in die Kasse der Gesellschaft von 5,3238 EUR.

Vierter Beschluss

In Folge der Kapitalumwandlung wird Artikel 5 der Statuten wie folgt abgeändert:

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendvierhundert Euro (12.400,- EUR) eingeteilt in hundert (100) Anteile zu je einhundertvierundzwanzig Euro (124,- EUR), alle dem alleinigen Anteilhaber Herrn Thomas Trummer zugeheilt.

Abschätzung

Die Kosten und Honorare welcher der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde erwachsen werden abgeschätzt auf 800,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat der Komparent mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: T. Trummer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, vol. 24CS, fol. 66, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 28. Juni 2005.

P. Decker.

(055102.3/206/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

**TOM L'ARTISAN DU CHEVEU, Société à responsabilité limitée,
(anc. TPM COIFFURE, S.à r.l.).**

Siège social: L-7450 Lintgen, 78, route Principale.
R. C. Luxembourg B 48.914.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, le 28 juin 2005.

Pour la société

P. Decker

Notaire

(055103.3/206/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

EUROMEDIA LUXEMBOURG ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 33, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 74.799.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07118, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

EUROMEDIA LUXEMBOURG ONE S.A., Société Anonyme

Signature

(053735.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

NETBAY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 40A, avenue du Bois.
R. C. Luxembourg B 77.105.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08065, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053719.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

AFICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 5.920.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08018, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053722.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

TERRASIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 20.573.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08017, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053723.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

INDUSERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 90.800.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08011, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053725.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

FINOINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 51.410.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2005

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Jean-Marie Di Cino, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2005, réf. LSO-BF06492. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053738.3/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

57081

COSAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R. C. Luxembourg B 81.126.

—
EXTRAIT

La résolution des associés du 7 juin 2005 a renouvelé le mandat du gérant:
- Monsieur Manuel Hack, expert-comptable, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.
Son mandat prendra fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2005.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

Pour COSAL, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03104. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053731.3/833/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

EB CONSULTANTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2442 Luxembourg, 340, rue de Rollingergrund.
R. C. Luxembourg B 84.211.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(053739.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

GAUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 86.245.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07073, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(053741.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SOCFINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 5.937.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07990, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053745.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SOCFINAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 5.937.

—
Le bilan consolidé au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07994, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053743.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ADAPTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 85.675.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 avril 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(053744.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

INTERCULTURES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 6.225.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07988, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053746.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

FINPRESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue Nassau.
R. C. Luxembourg B 41.254.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(053747.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

PI TEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7214 Bereldange, 29, rue Bellevue.
R. C. Luxembourg B 77.183.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(053748.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

MATEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 50.586.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(053749.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

FELLOW FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 71.244.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07071, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(053750.3/1629/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

FELLOW FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 71.244.

Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 29 avril 2005

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivés à leur terme, l'assemblée décide de nommer jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009, les administrateurs et commissaire aux comptes suivants:

- MANAGEMENT, S.à r.l., société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur;

- Monsieur Fabrizio Biaggi, expert-comptable, domicilié professionnellement 12, via Pioda, CH-6900 Lugano, en qualité d'administrateur;

- DIRECTOR, S.à r.l., société ayant son siège social 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur;

- LuxFiduAudit S.C., société ayant son siège social 6, rue de l'Égalité, L-8319 Olm, en qualité de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2005.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07072. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053770.3/1629/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SOMATEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 1, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 93.940.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

(053751.3/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

HULTET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 88.374.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07707, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(053752.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

57084

CRISTAL CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 75.927.

RECTIFICATIF

Il a été constaté une erreur au niveau de la dénomination du Commissaire aux Comptes de la société CRISTAL CONSULT S.A. En effet il y a lieu de lire BCCB INCORPORATED LTD et non BCC INCORPORATED LTD, ce depuis sa nomination le 13 octobre 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07233. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053753.3/4181/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

KRONOTOR, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 98.065.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07675, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un administrateur

(053754.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

KATT HOSPITALITY, Société à responsabilité limitée,

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 89.447.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07704, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(053755.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

BEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 67.997.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053778.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

BEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 67.997.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053780.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

57085

PJE HOSPITALITY, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 89.446.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07701, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(053757.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

GREBSNEROL CAPITAL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 91.909.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07698, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(053759.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ISOLDA, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 89.484.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07695, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(053761.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

NEW SKIES SATELLITES HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Share capital: USD 17,500.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 108.096.

In the year two thousand and five, on the 13th of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg.

There appeared:

NEW SKIES SATELLITES INTERMEDIATE HOLDINGS LTD., a limited company existing under the laws of the Bermuda Islands, having its registered office c/o Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179 Hamilton, HM EX, Bermuda (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Rachel Uhl, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Amsterdam, on May 13, 2005.

The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of NEW SKIES SATELLITES HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current value of seventeen thousand five hundred US dollars (USD 17,500) up to five hundred forty thousand seven hundred fifty US dollars (USD

540,750) through the issue of fourteen thousand nine hundred fifty (14,950) new shares of the Company having a par value of thirty-five US dollars (USD 35) each.

All of the fourteen thousand nine hundred fifty (14,950) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of five hundred twenty-three thousand two hundred eighty-two US dollars (USD 523,282), which is allocated as follows:

- five hundred twenty-three thousand two hundred fifty US dollars (USD 523,250) are allocated to the share capital;
- thirty-two US dollars (USD 32) are allocated to the share premium.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in kind consisting of four hundred forty-six (446) shares having a par value of thirty-five US dollars (USD 35) each of NEW SKIES INVESTMENT, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 102.910, having a par value of thirty-five US dollars (USD 35) each (hereinafter, the «Contribution»).

The evidence of the existence and of the total value of the Contribution, i.e. five hundred twenty-three thousand two hundred eighty-two US dollars (USD 523,282), has been produced to the undersigned notary, including, i.a., valuations reports executed by the Sole Shareholder and the Company, which conclusion is as follows: «As of May 13, 2005 and given the market conditions and other circumstances prevailing at the date of this valuation report, the Contribution is estimated to have a total value of five hundred twenty-three thousand two hundred eighty-two US dollars (USD 523,282).»

Second resolution

As a consequence of the above resolutions, article six first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

«**Art. 6.** The Company's share capital is set at five hundred forty thousand seven hundred fifty US dollars (USD 540,750), represented by fifteen thousand four hundred fifty (15,450) shares having a par value of thirty-five US dollars (USD 35) each.»

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about three thousand euros.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, such person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

NEW SKIES SATELLITES INTERMEDIATE HOLDINGS LTD., une limited company soumise au droit des îles Bermudes, ayant son siège social c/o Canon's Court, 22 Victoria Street, PO Box HM 1179, PO Box HM 1179 Hamilton, HM EX, Bermuda, (l'«Associée Unique»),

ici représentée par Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé données à Amsterdam, le 13 mai 2005.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique de NEW SKIES SATELLITES HOLDINGS (LUXEMBOURG), S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 8-10, rue Mathias L-1717 Luxembourg, dont l'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est pendante.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la Société afin de le porter de sa valeur actuelle de dix-sept mille cinq cents dollars US (USD 17.500) à un montant de cinq cents quarante mille sept cents cinquante dollars US (USD 540.750) par l'émission de quatorze mille neuf cents cinquante (14.950) parts sociales nouvelles ayant une valeur nominale de trente-cinq dollars US (USD 35) chacune.

L'intégralité des quatorze mille neuf cents cinquante (14.950) parts sociales nouvelles a été souscrite par l'Associée Unique pour un montant total de cinq cents vingt-trois mille deux cents quatre-vingt-deux dollars US (USD 523.282), lequel montant a été affecté comme suit:

- cinq cents vingt-trois mille deux cents cinquante dollars US (USD 523.250) ont été affectés au capital social;
- trente-deux dollars US (USD 32) ont été affectés au compte prime d'émission.

Les parts sociales souscrites ont été entièrement libérées par un apport en nature constitué de quatre cents quarante-six (446) parts sociales ayant une valeur nominale de trente-cinq dollars US (USD 35) chacune de NEW SKIES INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée soumise aux lois de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, ayant une valeur nominale de trente-cinq dollars US (USD 35) chacune (ci-après, l'«Apport»).

La preuve de l'existence et de la valeur totale de l'Apport, c'est-à-dire cinq cents vingt-trois mille deux cents quatre-vingt-deux dollars US (USD 523.282), a été soumise au notaire soussigné, en ce compris les rapports d'évaluation signés par l'Associée Unique et la Société, dont la conclusion est la suivante: «En date du 13 mai 2005 et eu égard aux conditions de marché et autres éléments courant à la date de ce rapport d'évaluation, l'Apport est estimé à une valeur de cinq cents vingt-trois mille deux cents quatre-vingt-deux dollars US (USD 523.282).»

Deuxième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article six paragraphe premier des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cents quarante mille sept cents cinquante dollars US (USD 540.750), représentée par quinze mille quatre cents cinquante 14.450 parts sociales d'une valeur de trente-cinq dollars US (USD 35) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, vol. 148S, fol. 53, case 5. – Reçu 4.141,53 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

J. Elvinger.

(055112.3/211/112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

ATOLLEN, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 103.445.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07692, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(053762.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

RONA INDUSTRIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 120.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 25, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 106.995.

Décisions de l'associé unique prises en date du 9 mai 2005

1. Les démissions de Messieurs Paul Lutgen et Luc Braun de leur qualité de gérants sont acceptées.

2. Ont été nommés gérants pour une durée indéterminée:

- Mademoiselle Marie-Jeanne Bastos, employée privée, né le 3 septembre 1971 à Aveiro (Portugal), demeurant 40, Halsbach, L-7662 Medernach.

- Mademoiselle Adela Muhovic, expert-comptable, née le 3 février 1976 à Berane (Yougoslavie), demeurant à 25, rue de Diekirch, L-7440 Lintgen.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

3. Le siège de la société a été transféré du 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, au 25, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2005, réf. LSO-BE06750. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053810.3/504/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

PERMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 93.390.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07689, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(053763.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

PERLA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 3.381.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 avril 2005

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 32, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2005.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04019. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053764.3/657/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

ANTAB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 103.268.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07685, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(053765.3/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

L'AUTOMOBILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 109.205.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme l'AUTOMOBILE, S.R.L., ayant son siège social à Via Manzoni 3, Soave (VR) Italie, constituée en date du 26 février 1987, inscrite au registro delle Imprese de Verone sous le numéro 01944790235.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare:

I.- Que l'intégralité du capital social de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) est détenue par:

a. La société COLLEONI S.A., ayant son siège à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, à concurrence de deux millions neuf cent vingt-cinq mille euros (EUR 2.925.000,-),

b. Monsieur Gastone Colleoni, entrepreneur, demeurant à I-37100 Verone, Via XX settembre 29, à concurrence de quinze mille euros (EUR 15.000,-),

c. Monsieur Ghisalberto Colleoni, retraité, demeurant à I-37100 Verone, Via XX settembre 29, à concurrence de quinze mille euros (EUR 15.000,-),

d. Madame Margherita Colleoni, sans profession, demeurant à I-37100 Verone, Via XX settembre 29, à concurrence de quinze mille euros (EUR 15.000,-),

e. Madame Carla Colleoni, sans profession, demeurant à I-37100 Verone, Via XX settembre 29, à concurrence de quinze mille euros (EUR 15.000,-),

f. Madame Enrica Colleoni, retraitée, demeurant à I-37100 Verone, Via XX settembre 29, à concurrence de quinze mille euros (EUR 15.000,-),

et que les associés sont dûment représentés à la présente assemblée, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont les associés déclarent avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Ratification de la décision de l'assemblée générale extraordinaire de la société ayant transféré le siège social de la société d'Italie au Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Arrêté et approbation des bilan et compte de profits et pertes de la société au 31 décembre 2004 à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

3.- Décision que le capital social sera fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), et divisé en vingt mille (20.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

4.- Transformation de la société à responsabilité limitée en Société anonyme.

5.- Adaptation de l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises.

6.- Changement de la dénomination en l'AUTOMOBILE S.A.

7.- Décision que le capital sera désormais représenté par un million (1.000.000) actions ayant une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

8.- Refonte des statuts.

9.- Nomination de trois administrateurs et d'un commissaire.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière à pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue par-devant Maître Marco Carbonari, notaire de résidence à Perugia, en date du 21 avril 2005 que le siège de la société l'AUTOMOBILE, S.R.L., est transféré de Soave (VR), Via Manzoni 3, à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal. L'assemblée réunie ce jour déclare ratifier expressément les résolutions adoptées lors de la prédite assemblée. Le siège de la société est dès lors établi au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. La société est soumise au droit luxembourgeois.

Deuxième résolution

L'assemblée arrête et approuve les bilan et comptes de profits et pertes de la société au 31 décembre 2004, qui sont à considérer comme comptes sociaux de clôture en Italie et en même temps comme comptes d'ouverture à Luxembourg.

Troisième résolution

L'actif net de la société étant évalué à la somme de deux millions trois cent huit mille quatre cent soixante euros et vingt cents (EUR 2.308.460,20), l'assemblée décide de porter le capital à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-) et de transférer la différence s'élevant à trois cent huit mille quatre cent soixante euros et vingt cents (EUR 308.460,20) au compte des primes d'émission. Le capital est représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de transformer la société à responsabilité limitée existante en société anonyme conformément à la faculté prévue à l'article trois (3) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ladite transformation ne donnant pas lieu à une personnalité juridique nouvelle.

Le capital et les réserves, tels qu'ils existent depuis l'augmentation de capital ci-avant, demeurant intacts, de même que tous les éléments d'actif et de passif, les amortissements, les moins-values et les plus values, et la société anonyme continuera les écritures et la comptabilité tenues par la société à responsabilité limitée.

Il résulte d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société H.R.T. REVISION, S.à r.l., 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en date du 13 juin 2005 que la valeur des actifs nets de la société à responsabilité est au moins égale au montant de son capital social (avant réduction du capital).

Conclusion

Sur base des vérifications effectuées, nous sommes d'avis que l'actif net de la société au 31 décembre 2004 est au moins égal à un capital de EUR 2.000.000,- représenté par 1.000.000 actions d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune. La différence de EUR 308.460,20 par rapport à l'actif net est à inscrire en primes d'émission.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre du transfert du siège social de la société à Luxembourg et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable.

Le rapport demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'adapter l'objet social de la société aux normes légales luxembourgeoises et de lui donner la teneur suivante:

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet l'achat, la vente de véhicules en tout genre, même de type industriel, ainsi que les accessoires, pièces de rechange, lubrifiants etc.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de l'AUTOMOBILE, S.R.L. en l'AUTOMOBILE S.A.

Septième résolution

L'assemblée décide de transformer les vingt mille (20.000) parts sociales existantes sans valeur nominale en un million (1.000.000) d'actions et de leur attribuer une valeur nominale de deux euros (EUR 2,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration ci-après désigné pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Huitième résolution

L'assemblée décide d'adopter les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de l'AUTOMOBILE S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a également pour objet l'achat, la vente de véhicules en tout genre, même de type industriel, ainsi que les accessoires, pièces de rechange, lubrifiants etc.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire de l'intermédiation sur les marchés.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social de la société est fixé à deux millions d'euros (EUR 2.000.000,-), divisé en un million (1.000.000) actions de deux euros (EUR 2,-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Les actions de la société ne peuvent être cédées à un tiers sans le consentement préalable du conseil d'administration de la société. Les actions sont librement cessibles aux actionnaires. Si une cession à un tiers est envisagée, cette intention doit être notifiée au conseil d'administration qui devra informer les autres actionnaires. Ces actions sont censées être offertes au rachat par les autres actionnaires qui ont ainsi un droit de préemption, lequel devra être exercé endéans les 60 jours, faute de quoi le conseil d'administration donnera son accord à la cession à des tiers.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser trois ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux ayant une valeur supérieure à vingt mille euros (EUR 20.000,-). Les actes ayant comme objectif des participations dans des sociétés, immeubles, demandes de prêts et prêts hypothécaires, sont réservés à l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration ne pourra acquérir des participations ni conclure de dettes. Tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée soit par la signature collective d'un administrateur de la catégorie A ensemble avec celle d'un administrateur de la catégorie B, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le dernier mardi du mois d'avril à 10.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

L'assemblée déclare que la société est propriétaire de diverses automobiles et autorisations, dont la description est plus amplement spécifiée aux trois annexes intitulées «A» «B» et «C». Ces annexes après avoir été signées ne varient par tous les comparants et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de fixer à trois le nombre des administrateurs et décide en outre de nommer aux fonctions d'administrateur de la société les personnes suivantes:

Catégorie «A»:

a.- Monsieur Gastone Colleoni, entrepreneur, demeurant à Via XX settembre 29, Verone (VR) Italie.

Catégorie «B»:

b.- Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

c.- Madame Patricia Jupille, employée privée, demeurant à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Le mandat des administrateurs expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant se tenir en 2010.

Dixième résolution

L'assemblée décide de fixer à un le nombre de commissaires aux comptes et décide en outre de nommer aux fonctions de commissaires au comptes de la société:

TOWERBEND LIMITED, ayant son siège à Suite 3, 54-56 Marylebone Lane, London W1U 2NU, Royaume Uni.
Le mandat du commissaire aux comptes expirera immédiatement après l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires devant se réunir en 2010.

Onzième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse du siège social de la société à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

Douzième résolution

L'exercice social commencé le 1^{er} janvier 2005 se clôturera à la date du 31 décembre 2005.

Frais

Les frais dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à cinq mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, F. Vigneron, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 29 juin 2005, vol. 432, fol. 14, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 7 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(061660.3/242/228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

L'AUTOMOBIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 109.205.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille cinq, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- 1) Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.
- 2) Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.
- 3) Madame Frédérique Vigneron, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Lesquelles comparantes, ayant agi comme présidente, secrétaire et scrutateur et comme représentants des actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire de la société l'AUTOMOBILE, S.R.L. ont déclaré que lors des résolutions prises lors de cette assemblée générale extraordinaire, il avait été décidé de transférer le siège social de la société de Soave (Italie) à Luxembourg 8, boulevard Royal, d'adopter la nationalité luxembourgeoise, et d'adopter les statuts conformes aux prescriptions de la loi luxembourgeoise. Lors de cette même assemblée générale extraordinaire il avait été décidé de changer la dénomination de l'AUTOMOBILE, S.R.L. en l'AUTOMOBILE S.A.

La dénomination l'AUTOMOBILE S.A. n'étant plus disponible, les comparantes agissant comme il est dit ont requis le notaire instrumentant d'acter que la dénomination de la société est à changer en l'AUTOMOBIL S.A.

Dès lors il y a lieu de modifier la sixième résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2005 ainsi que la première phrase de l'article premier dans la huitième résolution pour leur donner désormais la teneur suivante:

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de l'AUTOMOBILE, S.R.L. en l'AUTOMOBIL S.A.

Art. 1^{er}. (première phrase). Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de l'AUTOMOBIL S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Moreschi, S. Wolter-Schieres, F. Vigneron, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 juillet 2005, vol. 432, fol. 41, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 15 juillet 2005.

H. Hellinckx.

(061661.3/242/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2005.

HAFUT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 101.394.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF07680, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un gérant

(053767.3/050/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

PYMOON, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R. C. Luxembourg B 101.134.

Le bilan au 31 décembre 2004, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07057, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053769.3/833/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

WANSON INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 25.941.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2003, ainsi que les autres documents qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07260, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(053777.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

CNR INTERNATIONAL (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 88.245.

Le bilan et l'annexe au 30 octobre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07251, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053779.3/556/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 102.128.

Il résulte d'une convention d'apport signée le 27 octobre 2004 que L&P EUROPE S.C.S. a apporté à LEGGETT & PLATT EUROPE FINANCE S.C.S. l'entière des parts sociales de LEGGETT & PLATT LUXEMBOURG HOLDINGS, S.à r.l., soit 2.906.940 parts sociales d'une valeur nominale de USD 100 chacune.

Fait et signé à Luxembourg, le 16 novembre 2004.

Pour extrait

R.W. Adriaansen

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2004, réf. LSO-AW03929. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053796.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

**PEGASUS MANAGEMENT HOLDINGS, Société en Commandite par Actions,
(anc. INHEALTH GROUP S.A.).**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 64.001.

Les états financiers consolidés au 31 mars 2004 de la société PEGASUS MANAGEMENT HOLDINGS ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07264, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053781.3/556/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SAMSON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 57.151.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.

Signature.

(053782.3/263/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

BENELUX MEZZANINE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 97.335.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07266, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053783.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

DMG REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 91.865.

L'an deux mille cinq, le dix juin.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DMG REINSURANCE S.A. établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 31 janvier 2003 publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 326 du 26 mars 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 91.865.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Madame Anne Dietsch, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le président nommé secrétaire Madame Ingrid Ninane, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Stroesser, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social de la société vers L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

2.- Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Senningerberg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration.»

3.- Démission de Monsieur Claude Stiennon de son mandat d'administrateur.

4.- Nomination de la société SOGECORE INTERNATIONAL au poste d'administrateur.

5.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varientur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société au 6B, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Senningerberg. Il pourra être transféré dans tout autre endroit de la commune par simple décision du conseil d'administration.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale accepte la démission de Monsieur Claude Steinnon, comme administrateur de la société et lui confère pleine et entière décharge.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société SOGECORE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves (R.C.S. B N° 43.403) en tant que nouvel administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2009.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 11.20 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire leurs par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dietsch, I. Ninane, C. Strosser, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, vol. 24CS, fol. 58, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 juin 2005.

M. Decker.

(055117.3/206/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

DMG REINSURANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 91.865.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 20 juin 2005.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(055118.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2005.

**NKGB S.A., Société Anonyme,
(anc. DELTAWARE INVESTMENTS S.A.).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 103.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05758, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053811.3/693/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

57096

JABIL CIRCUIT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 61.732.

Le bilan et l'annexe au 31 août 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07277, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053785.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

JABIL CIRCUIT LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 61.732.

Le bilan et l'annexe au 31 août 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07280, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053788.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

WINCHESTER FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 69.963.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BF07252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053787.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

WINCHESTER FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 69.963.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BF07250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

Signature.

(053784.3/4181/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

TERRA PROJECT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 51.088.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2005

- Maître Claude Werer, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg et Maître Jean-Luc Schaus, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg ont été nommés administrateurs de la société avec effet rétroactif au 31 décembre 2004 en remplacement de Maître René Faltz et Maître Tom Felgen, administrateurs démissionnaires.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2005, réf. LSO-BF02388. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053797.3/263/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

JABIL CIRCUIT LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 79.936.

Le bilan et l'annexe au 31 août 2001, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07267, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053789.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

JABIL CIRCUIT LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activités Syrdall.
R. C. Luxembourg B 79.936.

Le bilan et l'annexe au 31 août 2002, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07274, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053791.3/556/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

L'ECLA', Association sans but lucratif.

Siège social: L-8030 Strassen, 10, rue du Kiem.
R. C. Luxembourg F 1.035.

Procès-verbal de l'assemblée générale du 8 février 2005 au siège social

Membres présents:

Madame Maria Napolitano,
Monsieur Hamid Targui.

Membres excusés:

Madame Anne Tomassini.

L'assemblée a été présidée par Monsieur Hamid Targui.

Le point suivant était à l'ordre du jour:

- Transfert du siège social.

La résolution suivante a été prise concernant ce point:

- Le siège a été transféré au 10, rue du Kiem, L-8030 Strassen;

et l'article 2 des statuts publiés au Mémorial C - N° 222 du 1^{er} mars 2003 sera remplacé par l'article 2 avec l'intitulé suivant:

«2. Elle a son siège à l'adresse suivante: 10, rue du Kiem, L-8030 Strassen.»

H. Targui / M. Napolitano

Vice-président et trésorier / Secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08428. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053786.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

TPG SPRING (LUX V), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 108.614.

EXTRAIT

Monsieur Stephen Peel a démissionné de son poste de gérant classe A de la Société avec effet au 15 juin 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

Pour la Société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05418. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053823.3/260/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

57098

ANDIMAHIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.170.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire, réunie en date du 9 juin 2005, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. De révoquer le mandat d'administrateur de Monsieur Cheung Yin Yau et par vote spécial lui donner décharge pour son mandat et de nommer en son remplacement Monsieur Giancarlo Iovino, de nationalité italienne, né le 25 janvier 1957, administrateur de sociétés, domicilié au 43, St. Savioner's Wharf, Mill Street GB London SE1 2 BE (Royaume-Uni), qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053798.3/693/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

GLOOSCAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 65.183.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(053813.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

TRESCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 12.506.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04533, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(053814.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

GALLAHER ASSET FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 207.000,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.737.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat d'apport de tous les actifs et passifs daté du 21 mars 2005 entre GALLAHER AF LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et GALLAHER LUXEMBOURG OVERSEAS FINANCE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, que les 8.280 parts sociales constituant l'intégralité du capital social de la Société ont été transférées de GALLAHER AF LUXEMBOURG, S.à r.l. à GALLAHER LUXEMBOURG OVERSEAS FINANCE, S.à r.l.

Il en résulte que GALLAHER OVERSEAS FINANCE, S.à r.l. est, depuis cette date, l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Münsbach, le 22 juin 2005.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG, Société à responsabilité limitée

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2005, réf. LSO-BF08027. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053830.3/556/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

DANIA PRESENTS, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg.
R. C. Luxembourg B 91.588.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(053816.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

PARWORLD, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 77.384.

Extrait du registre des procès-verbaux

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 19 janvier 2005 a décidé de renouveler le mandat de

- Monsieur Gilles Glicenstein;
- Monsieur Jean Dominjon;
- Monsieur Guy de Froment;
- Monsieur Christian Volle;
- Madame Annyse Guillaume;
- Monsieur Marc Raynaud;

pour un terme d'un an venant à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2006.

L'Assemblée Générale a reconduit le mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2006.

Pour extrait conforme

Pour PARWORLD SICAV

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, réf. LSO-BF03132. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053821.3/850/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

SOCIETE D'INVESTISSEMENT ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 84.925.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04552, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(053824.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

C.I.I. LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 26.623.200,-.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 85.415.

Il est porté à la connaissance du public que Monsieur Roy Smith, gérant de catégorie B de la société C.I.I. LUXEMBOURG, S.à r.l., né le 7 octobre 1958 à Maryland, Etats-Unis d'Amérique, demeure dorénavant au 447, North Ridgewood Road, South Orange, NJ 07079.

Munsbach, le 16 juin 2005.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07261. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053825.3/556/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

COMPAGNIE FINANCIERE DE FOOTBALL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 83.935.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Signature

(053827.3/504/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2005.

CARDS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 88.438.

Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour *CARDS INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053832.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

VANEMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 61.168.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour *VANEMO S.A.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04005. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053836.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

VALUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 7.982.

Résolution du 27 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 27 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour *VALUX S.A.*

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04006. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053840.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

57101

SOCIETE FINANCIERE CEREUS S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 36.889.

—
Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.
Pour avis sincère et conforme
Pour *SOCIETE FINANCIERE CEREUS S.A.*
H. de Graaf

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04007. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053849.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

TONIC S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 20.413.

—
Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.
Pour avis sincère et conforme
Pour *TONIC S.A.*
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04008. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053850.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

THEBEL S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 34.586.

—
Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.
Pour avis sincère et conforme
Pour *THEBEL S.A.*
H. de Graaf

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053851.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

TAPICOLOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-5356 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 49.749.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2005, réf. LSO-BF07431, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2005.
Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.
Signature

(053857.3/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

SMARAGTIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 52.228.

—
Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 27, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour SMARAGTIN S.A.

H. de Graaf

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04010. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053852.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

REIT IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 57.533.

—
Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour REIT IMMOBILIEN S.A.

H. de Graaf

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04011. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053853.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

POMPADOUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 26.807.

—
Résolution du 19 mai 2005

Le siège social de la société a été transféré de 59, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 19 mai 2005.

Pour avis sincère et conforme

Pour POMPADOUR HOLDING S.A.

H. de Graaf

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053854.3/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

KBL LOGISTIK, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés.

H. R. Luxemburg B 64.659.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zweitausendfünf, den neunundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Léon Thomas genannt Tom Metzler, Notar im Amtssitz zu Luxemburg-Bonneweg.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft KURT BEIER A/S, mit Sitz in DK-6710 Esbjerg V, 20 Handvaerkervej, eingetragen im Handelsregister von Kopenhagen unter der Nummer A/S183449,

hier vertreten durch ihren Direktor Herrn Kurt Beier, geboren am 16. April 1949 in Kopenhagen, wohnhaft in DK-6710 Esbjerg, Søbakken 3,

handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft.

Welche Komparentin, hier vertreten wie vorerwähnt, den amtierenden Notar ersuchte ihre Erklärungen folgendermaßen zu beurkunden:

I.- Die Komparentin ist die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung KBL LOGISTIK, S.à r.l., mit Sitz in L-7333 Steinsel, 50, rue des Prés, gegründet, unter der Bezeichnung KURT BEIER LOGISTIK, S.à r.l., zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Jean Seckler mit Amtswohnsitz zu Junglinster am 26. Mai 1998, veröffentlicht im «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C», Nummer 594, vom 17. August 1998, abgeändert gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Jean Seckler am 30. April 2002, veröffentlicht im «Mémorial C», Nummer 1082, vom 16. Juli 2002, und abgeändert, mit Annahme der aktuellen Bezeichnung, gemäss Urkunde aufgenommen durch den vorbenannten Notar Jean Seckler am 6. Februar 2004, veröffentlicht im «Mémorial C», Nummer 409, vom 16. April 2004.

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter Nummer B 64.659.

II.- Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

Sämtliche 500 (fünfhundert) Geschäftsanteile gehören der alleinigen Gesellschafterin KURT BEIER A/S.

Alsdann nimmt die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und welche an Platz und Stelle der außerordentlichen Generalversammlung handelt, nachgehende Beschlüsse:

III.- Die Gesellschafterin, welche das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, erklärt dass die Gesellschaft keine Aktivität mehr ausübt, und sie beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen.

Die Gesellschafterin handelnd in ihrer Eigenschaft als Liquidatorin der Gesellschaft, erklärt, dass die Liquidation der Gesellschaft den Rechten aller Interessenten gemäss stattgefunden hat und verpflichtet sich sämtliche noch eventuell geschuldete Passiva der Gesellschaft zu übernehmen. Die Liquidation der Gesellschaft ist somit abgeschlossen.

IV.- Dem Geschäftsführer Herrn Gerhard Ludolf, wohnhaft in D-34119 Kassel, Goethestrasse 36, wird für die Ausübung seines Mandats als Geschäftsführer Entlastung erteilt.

V.- Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während der gesetzlich vorgeschriebenen Frist von fünf Jahren bei der KURT BEIER A/S, mit Sitz in DK-6710 Esbjerg V, 20 Handvaerkervej, aufbewahrt.

VI.- Die Kosten und Honorare gegenwärtiger Urkunde fallen der Gesellschafterin zur Last.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg-Bonneweg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung und Erläuterung alles Vorstehenden in einer ihm kundigen Sprache an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns, Notar, unterschrieben.

Gezeichnet: K. Beier, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2005, vol. 148S, fol. 97, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, auf stempelfreies Papier dem Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, zwecks Veröffentlichung erteilt.

Luxemburg-Bonneweg, den 4. Juli 2005.

T. Metzler.

(057008.3/222/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2005.

NPEI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 103.855.

L'an deux mille cinq, le huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NPEI LUX S.A., ayant son siège social au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 103.855, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 octobre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 36 du 13 janvier 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Maud Martin, employée privée, demeurant professionnellement au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Manuel Gavin, employé privé, demeurant professionnellement au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Fabrice Hablot, employé privé, demeurant professionnellement au 43, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Augmentation du capital social à concurrence de cent quarante-neuf mille euros (149.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR) par la création et l'émission de cent dix-neuf mille deux cents (119.200) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune.

- Souscription et libération des nouvelles actions.

- Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social à concurrence de cent quarante-neuf mille euros (149.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à cent quatre-vingt mille euros (180.000,- EUR) par la création et l'émission de cent dix-neuf mille deux cents (119.200) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) par action.

L'Assemblée admet à la souscription des cent dix-neuf mille deux cents (119.200) actions nouvelles, la société NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit français, ayant son siège social au 5-7, rue de Monttessuy, F-75007 Paris, l'autre actionnaire existant renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

Les cent dix-neuf mille deux cents (119.200) actions nouvelles sont souscrites par la société NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL S.A., prénommée, ici représentée Madame Maud Martin, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé,

donnée à Paris, le 2 juin 2005, ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de cent quarante-neuf mille euros (149.000,- EUR) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social souscrit est fixé à cent quatre vingt mille euros (180.000,- EUR) représenté par cent quarante quatre mille (144.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (1,25 EUR) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Martin, M. Gavin, F. Hablot, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2005, vol. 895, fol. 2, case 7. – Reçu 1.490 euros.

Le Receveur (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(063287.3/239/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

NPEI LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 103.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 juillet 2005.

J.-J. Wagner.

(063289.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

HUHTALUX SUPRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social EUR 46.698.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 98.011.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 24 juin 2005 que:

1. Paul van Baarle et Robert-Jan Schol ont démissionné de leurs fonctions de Gérants.
2. Lutgarde Françoise A. Denys et Marcus Jacobus Dijkerman sont élus nouveaux Gérants pour la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HUHTALUX SUPRA, S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08432. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053865.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

HUHTALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.698.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 98.010.

Il résulte de la décision de l'associé unique tenue en date du 24 juin 2005 que:

1. Paul van Baarle et Robert-Jan Schol ont démissionné de leurs fonctions de Gérants.
2. Lutgarde Françoise A. Denys et Marcus Jacobus Dijkerman sont élus nouveaux Gérants pour La Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HUHTALUX, S.à r.l.

Patrick van Denzen

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2005, réf. LSO-BF08433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053864.3/683/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

B.R.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.

R. C. Luxembourg B 56.063.

Conformément à l'AGO du 1^{er} lundi de mai 1998 (cf. document dûment enregistré le 6 janvier 1999 sub AC vol. 518, fol. 28, case 3. dûment déposé au registre de commerce le 22 janvier 1999) et AGO suivantes;

Il était approuvé:

1. Modification d'adresse:

Ancienne adresse:

3, rue Guillaume Kroll, Luxembourg

Nouvelle adresse: à partir de 1998, 5, rue Auguste Liesch, Luxembourg.

2. La composition des organes sociaux, mandataires, anciens mandataires, Messrs Cie Mob Pitteurs, Van Goethem et Bellekens, administrateurs, Mr D. Laval, Commissaire,
dont les mandats ont été repris par les nouveaux mandataires.

Compositions des nouveaux mandataires, dont mandats ont été continués jusqu'à l'échéance de 2003, ensuite renouvelés pour deux ans à l'échéance de l'AGO de mai 2005, ensuite renouvelés pour une période de 6 ans échéant lors de l'AGO de mai 2011.

Administrateurs:

MARS MANAGEMENT S.A., Luxembourg,

Mr Johan Cuypers, Luxembourg,

Mr François De Pitteurs, Administrateur Délégué, Luxembourg.

CAPITAL CORP S.A., Luxembourg

Commissaire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053887.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2005.

INTERROUTE COMMUNICATIONS HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 109.435.

STATUTES

In the year two thousand and five, the sixth day of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- BROAD BMedia INVESTMENTS A.G., a company incorporated and organized under the laws of Switzerland, having its registered office at 85, Avenue General-Guison, 1009, Pully, Switzerland,

here duly represented by Mr Arnaud Sagnard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 6th July 2005; and

- Mr. Gabriel Pretre, Company Director, residing at 31, Avenue du Temple, CH-1012 Lausanne, here duly represented by Mr Arnaud Sagnard, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on 6th July 2005.

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association (the Articles) of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name

1.1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a public limited liability company («société anonyme») under the name of INTERROUTE COMMUNICATIONS HOLDINGS S.A. (the Company).

Art. 2. Registered office

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors of the Company. Where the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the case of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles.

Art. 4. Corporate objects

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risk and other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 5. Share capital

5.1. The subscribed share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) consisting of 24,800 (twenty-four thousand eight hundred) shares with a par value of EUR 1.25 (one Euro and twenty-five cent) each, fully paid up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares

6.1. The shares are in registered form or bearer form, at the choice of the shareholders.

6.2. For shares in registered form, a register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the register of shareholders.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares

7.1. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company

8.1. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2. The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on 30 June of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.3. The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

8.4. Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management

10.1. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

10.2. The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company

11.1. The board of directors of the Company may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

11.2. The directors of the Company shall meet upon call by any director at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 5 of this article 11. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director («résolution circulaire»). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Powers of the board of directors of the Company

13.1. The board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915), or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the board of directors.

Art. 14. Delegation of powers

14.1. The board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 15. Binding signatures

15.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the single signature of any director of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 14.1. of these Articles.

Art. 16. Conflict of interests

16.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

16.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

16.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company which shall ratify such transaction.

Art. 17. Statutory auditor(s) - Supervisory board

17.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) («commissaire(s)»). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

17.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholders of the Company with or without cause.

17.3. If more than one statutory auditor is appointed they constitute a supervisory board («conseil de surveillance»). The provisions of articles 11 and 12 shall apply mutatis mutandis to the meetings of the supervisory board.

Art. 18. Accounting year

18.1. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall terminate on 31st December of each year.

Art. 19. Allocation of profits

19.1. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5.2. above.

19.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

19.3. The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors of the Company. The board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 20. Dissolution and liquidation

20.1. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Applicable law

21.1. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

Transitory provisions

1. The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2005.
2. The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in 2006.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

(1) BROAD BMedia INVESTMENTS, prenamed, twenty-four thousand seven hundred and ninety nine shares	24,799
(2) Mr Gabriel Pretre, prenamed, one share	1
Total: twenty-four thousand eight hundred shares.	24,800

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The notary executing this notarial deed declares that he has verified the conditions laid down in article 26 of the Companies Act 1915, confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

Estimate of formation expenses

The appearing parties declare that the expenses, costs and fees or charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of its formation amount approximately to EUR 2,900.-.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and considering themselves as having been duly convened, immediately proceeded to hold a general meeting of the shareholders of the Company.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- (i) that the number of directors of the Company be set at four (4);
- (ii) that the number of statutory auditors («commissaries») of the Company be set at 1;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of 6 (six) years:

- Mr Victor Bischoff, Company Director, born in Scuol, Switzerland on 11 September 1946, residing Chemin des Rayes 20, CH-1222 Vérenaz, Switzerland;

- Mr Gabriel Pretre, Company Director, born in Boncourt, Switzerland on 16 January 1958, residing Avenue du Temple 31, CH-1012 Lausanne, Switzerland;

- Mr James Kinsella, Company Director, born in Missouri, USA on 10 October 1959, residing 202 Berkeley Tower, 48 Westferry Circus, London E14 8RP; and

- Mr Robert McNeal, Company Director, born in Oregon, USA on 2 July 1955, residing 202 Berkeley Tower, 48 Westferry Circus, London E14 8RP;

(iv) that there be appointed as statutory auditor («commissaire») of the Company: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. with registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, for a period of 1 (one) year.

(v) that the address of the registered office of the Company is at 9, rue Schiller at L-2519 Luxembourg.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the representative of the appearing parties, he signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le sixième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- BROAD BMedia INVESTMENTS A.G., une société de droit suisse, dont le siège social est établi au 85, Avenue General-Guison, 1009, Pully, Suisse,
ici dûment représentée par Maître Arnaud Sagnard, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 juillet 2005; et

- Monsieur Gabriel Pretre, administrateur de sociétés, domicilié au 31, Avenue du Temple, CH-1012 Lausanne,
ici dûment représenté par Maître Arnaud Sagnard, Avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 6 juillet 2005.

Lesdites procurations après signature ne varient par le mandataire des comparants et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société (les Statuts) qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination

1.1. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société en la forme d'une société anonyme sous la dénomination de INTERROUTE COMMUNICATIONS HOLDINGS S.A. (la Société).

Art. 2. Siège Social

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

3.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

3.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 4. Objet Social

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société de son groupe. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société de son groupe. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 5. Capital

5.1. Le capital social souscrit est fixé à trente et une mille euros (EUR 31.000,-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des présents Statuts.

Art. 6. Actions

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires.

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

6.3. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions

7.1. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblée des Actionnaires de la Société

8.1. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.2. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société, ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 30 juin de chaque année à 11 heures du matin. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

8.3. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le conseil d'administration de la Société constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

8.4. Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation

9.1. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les présents Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

9.6. Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires.

9.7. Chaque actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme ou par télex une autre personne comme mandataire.

9.8. Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

9.9. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 10. Administration de la Société

10.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

10.2. Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunion du conseil d'administration de la Société

11.1. Le conseil d'administration de la Société peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

11.2. Les réunions du conseil d'administration de la Société seront convoquées par un quelconque des administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

11.3. Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration de la Société sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

11.4. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du conseil d'administration de la Société et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration de la Société se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

11.5. Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration de la Société en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire.

11.6. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée et à condition qu'au moins un administrateur B soit présent. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce conseil d'administration de la Société. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

11.8. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 5 du présent article 11. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 12. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration de la Société

12.1. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il y en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du conseil d'administration de la Société

13.1. Le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration de la Société.

Art. 14. Délégation de pouvoirs

14.1. Le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées

15.1. La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature de tout administrateur ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 14.1. des Statuts.

Art. 16. Conflit d'intérêts

16.1. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou son administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

16.2. Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

16.3. Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 17. Commissaire

17.1. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Le commissaire sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

17.2. Le commissaire sera nommé par l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

17.3. Si plusieurs commissaires sont nommés, ils constitueront un conseil de surveillance. Les stipulations des articles 11 et 12 s'appliqueront mutatis mutandis aux réunions du conseil de surveillance.

Art. 18. Exercice social

18.1. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des Bénéfices

19.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.2. des Statuts.

19.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

19.3. Les dividendes pourront être payés en euro ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés aux lieux et places choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 20. Dissolution et Liquidation

20.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Droit applicable

21.1. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2006.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

(1) BROAD BMedia INVESTMENTS A.G., préqualifiée, vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf actions	24.799
(2) Monsieur Gabriel Pretre, préqualifié, une action	_____ 1
Total: vingt-quatre mille huit cents actions	24.800

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.900,-.

Assemblée générale des actionnaires

Les comparants pré-qualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale des actionnaires de la Société à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à quatre (4);

- (ii) le nombre des commissaires de la Société est fixé à un (1);
- (iii) sont nommés administrateurs pour une période de six (6) années:
 - Monsieur Victor Bischoff, administrateur de sociétés, né à Scuol, le 11 septembre 1946, domicilié Chemin des Rayes 20, CH-1222 Vésenaz, Suisse;
 - Monsieur Gabriel Pretre, administrateur de sociétés, né à Boncourt, Suisse, le 16 janvier 1958, domicilié Avenue du Temple 31, CH-1012 Lausanne, Suisse;
 - Monsieur James Kinsella, administrateur de sociétés, né dans l'Etat du Missouri, USA, le 10 octobre 1959, domicilié 202 Berkeley Tower, 48 Westferry Circus, Londres E14 8RP; et
 - Monsieur Robert McNeal, administrateurs de sociétés, né dans l'Etat de L'Oregon, USA, le 2 juillet 1955, domicilié 202 Berkeley Tower, 48 Westferry Circus, London E14 8RP;
- (iv) est nommée commissaire de la Société pour une période d'une (1) année: PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. dont le siège social est établi 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
- (v) le siège social de la société est fixé au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Sagnard, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2005, vol. 149S, fol. 12, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(064361.3/230/523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.

MSD PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 109.265.

—
STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente juin.

Par-devant Maître André Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) NACAZOE, S.à r.l., R.C. B numéro 103.038, avec siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, ici représentée par son gérant Monsieur Fabien Heuskin, gérant de sociétés, demeurant au 314, rue Neuve, B-6717 Metzert.

2) MSD PARTNERS Sprl, avec siège social à B-7912 Frasnes-Lez-Anvaing, 12, Grand Canton, ici représentée par son gérant Monsieur Marmik Demets, «managing-director», demeurant au 12, Grand Canton, B-7912 Frasnes-les-Anvaing,

lui-même ici représenté par Monsieur Fabien Heuskin, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé données le 29 juin 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lesquelles comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, ont déclaré vouloir constituer une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre les comparants et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. La Société a pour objet la prestation de services d'assistance et de conseil dans les domaines du management, de la gérance et de la gestion administrative et sociale des entreprises, ainsi que de la gestion commerciale pour autant que la loi l'y autorise.

Elle peut accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou qui seraient de nature à en développer ou faciliter la réalisation. Elle peut de même conclure toutes conventions de collaboration, de rationalisation, d'association ou autres avec toute société ayant un objet similaire ou connexe au sien ou dont l'objet serait de nature à développer, même indirectement, la réalisation du sien.

La Société a également pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

La Société est autorisée à ouvrir des filiales ou succursales tant au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de MSD PARTNERS, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,-) euros (EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi modifiée du 10 août 1915.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par:

a) NACAZOE, S.à r.l., préqualifiée, cinquante parts sociales	50
b) MSD PARTNERS Sprl, préqualifiée, cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2005.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille trois cents (1.300,-) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les associés représentant la totalité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabien Heuskin, gérant de sociétés, né le 5 avril 1969 à Arlon, Belgique, demeurant au 314, rue Neuve, B-6717 Metzert, lequel pourra valablement engager la Société par sa seule signature.

2) Le siège de la Société est fixé au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Heuskin, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 149S, fol. 2, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(062350.3/230/131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2005.

WINTER DAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 109.337.

STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, ici représentée par sa directrice, Madame Gabriele Schneider et par son administrateur-directeur, Monsieur Pierre Schmit, les deux avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B 10.548, et

2) SUMMER SPEE S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, ici représenté par deux de ses administrateurs, Madame Gabriele Schneider et Monsieur Pierre Schmit, pré-qualifiés.

Lesquelles comparantes, par leurs mandataires, ont requis le notaire instrumentaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, dénommée WINTER DAY S.A.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise. En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

La Société peut, par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, succursales, agences et bureaux.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, l'acquisition de biens meubles et immeubles, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, ainsi qu'à des tiers tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale.

Elle peut en outre effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières et prêter tous services tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, et encore accomplir toutes autres opérations à favoriser l'accomplissement de son objet social.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,00 (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,00 (un million d'euros) qui sera représenté par 100.000 (cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,00 (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et pour comparaître par-devant notaire pour faire acter l'augmentation de capital ainsi intervenue dans les formes de la loi.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil d'administration élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par la voie circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions; mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier mardi du mois de juin à 16:00 heures au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence au jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2005.

La première assemblée générale annuelle se réunit en 2006.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) INTERCORP S.A., préqualifiée deux cents actions	200
2) SUMMER SPEE S.A., préqualifiée deux mille neuf cents actions	2.900
Total: trois mille cent actions	3.100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros (1.700,00 EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes ès-qualités qu'elles agissent, représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et, à l'unanimité, elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;
- Monsieur Jean Pirrotte, directeur d'assurances e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont;
- Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- DIRILOU, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg B 103.248.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2011.

Quatrième résolution

Le siège de la Société est établi à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes celles-ci, par leurs mandataires, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Schmit, G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2005, vol. 149S, fol. 6, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

A. Schwachtgen.

(063039.3/230/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2005.

FINSAL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché aux Herbes.

R. C. Luxembourg B 84.679.

L'an deux mille cinq, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FINSAL INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à Luxembourg au 4, rue du Marché aux Herbes, transférée au Grand-Duché de Luxembourg par acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 novembre 2001, publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations N° 435 du 19 mars 2002.

Les statuts de la société ont été modifiés par acte reçu du même notaire en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C du Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 17.20 heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny, Belgique.

L'assemblée élit comme scrutatrice Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les deux cent sept mille six cent cinquante (207.650) actions sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de vingt-deux millions huit cent un mille cent quarante euros (EUR 22.801.140,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Autorisation à donner au conseil d'administration d'augmenter la capital et modification subséquente de l'article 3 des statuts.

2. Faculté à donner à chaque administrateur d'être le mandataire de plusieurs autres administrateurs lors des conseils d'administration et modification subséquente de l'article 6 alinéa 3 des statuts.

3. Modification de la date d'assemblée générale annuelle et modification subséquente de l'article 9 des statuts.

4. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'autoriser le conseil d'administration à augmenter le capital social de la société à hauteur de deux cents millions d'euros (EUR 200.000.000,-).

En conséquence, l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à vingt-deux millions huit cent un mille cent quarante euros (EUR 22.801.140,-) divisé en (207.650) actions sans valeur nominale.»

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à deux cent millions d'euros (EUR 200.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 28 juin 2005 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de donner à chaque administrateur la faculté d'être le mandataire de plusieurs autres administrateurs lors des conseils d'administration.

En conséquence, l'article 6 alinéa 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. alinéa 3.** Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis; un administrateur pouvant être mandataire de plusieurs autres administrateurs.»

Troisième résolution

La date de l'assemblée générale annuelle est fixée au 31 mars à 9.30 heures, laquelle sera reportée au premier jour ouvrable suivant si le jour à considérer n'est pas un jour ouvrable.

En conséquence, l'article 9 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 31 mars à 9.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 17.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 2005, vol. 24CS, fol. 79, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2005.

J. Elvinger.

(064399.3/211/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2005.